

EN BREF

- **Août 2024** – [Publication d'APPC](#) sur sa plateforme de conformité et son aide dans l'application de la dernière réglementation européenne sur le reporting de durabilité des entreprises.
- **7 Août 2024** – La [CSRD](#) définit des exigences détaillées sur la manière dont les entreprises doivent rendre compte de leurs impacts environnementaux, des droits de l'homme, et des risques liés à la durabilité, en utilisant les nouvelles Normes Européennes de Reporting de Durabilité (ESRS).

- **L'équipe de Forsides Luxembourg s'est agrandie** avec l'arrivée le 2 septembre 2024 de **Cyril Barritaud**, en tant que consultant sénior. Actuaire ISFA, membre Certifié IA et Qualifié ILAC, sa longue expérience passée au sein de diverses compagnies d'assurance en France et au Luxembourg, pourra être mise à profit pour renforcer encore les services offerts par Forsides à ses clients.

DORA : dernière ligne droite

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a rappelé, [dans un communiqué daté du 19 août 2024](#), l'imminence de l'entrée en vigueur de la réglementation DORA (« Digital Operational Resilience Act ») et a indiqué lancer, à ce titre, un sondage auprès des acteurs du marché luxembourgeois afin d'évaluer leur degré de préparation.

De même, le Commissariat Aux Assurances (CAA) note, de son côté, [dans son communiqué du 26 juillet](#), « poursuivre le renforcement de ses équipes afin de faire face aux nouvelles missions qui lui sont confiées et à la complexité de ces dernières telles que le règlement sur la résilience opérationnelle numérique (DORA) ».

Dans un environnement de plus en plus dépendant du digital, cette réglementation DORA sur la résilience numérique du secteur financier vise en effet à instaurer dans l'Union Européenne un cadre juridique commun et harmonisé concernant les risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), et à assurer la stabilité financière et la protection des consommateurs. Elle entrera en application le 17 janvier 2025, et s'organise autour des axes suivants :

- **Stratégie de gestion des risques liés aux TIC** : il s'agit de disposer d'un dispositif écrit et documenté décrivant les principes de gestion des risques liés aux TIC et aux cybermenaces.
- **Protocole de gestion des incidents liés aux TIC** : les entités concernées vont être tenues de :
 - o mettre en place une procédure de notification des incidents TIC ;
 - o définir des critères de classification de ces incidents ;
 - o signaler et remonter ces derniers à leur direction, et aux autorités compétentes selon leur dangerosité.
- **Tests de résilience opérationnelle numérique** : maintien d'un programme de tests par les entités financières visant à éprouver et améliorer de façon continue leur résilience numérique.

- **Politique de gestion des risques liés aux prestataires de service TIC :**

- o Disposer d'une stratégie de risques liés aux prestataires de services informatiques.
- o Dispositions contractuelles à mettre en place dans la relation commerciale avec ces derniers.
- o La surveillance continue de cette relation.

- **Le partage de l'information** : échanges volontaires à mettre en place entre les entités financières afin de partager les informations liées aux cybermenaces et faire ainsi en sorte que chaque membre contribue à protéger l'ensemble du secteur.

Les entités du secteur financier et de l'assurance ont ainsi encore quelques mois pour déployer les actions nécessaires afin d'être conformes à cette réglementation. Mais on est clairement rentré dans la dernière ligne droite !

Morning Forsides du 27 Septembre 2024

Ce Morning, coanimé par les équipes de Forsides France et Luxembourg, sera l'opportunité de présenter ou représenter le dispositif Long Term Equity Investment (LTEI) qui permet de bénéficier d'un calcul du besoin en fonds propres réduit à 22% pour la poche action Espace Economique Européen.

Peu utilisé par les compagnies d'assurances, du fait de conditions d'applications pouvant paraître difficiles, ce dispositif devrait faire l'objet d'aménagement dans le cadre de la révision prévue de la directive lui assurant de trouver sa place dans un grand nombre de situations.

Ce Morning sera l'occasion d'évoquer des mises en place concrètes, de comprendre comment la révision permettra à un plus grand nombre d'acteurs de l'utiliser, mais aussi d'évoquer les impacts potentiels sur le pilotage des risques notamment au travers de l'appétence aux risques et du besoin global de solvabilité.

[INSCRIPTION](#)**EVENEMENT A VENIR**

19 septembre 2024 : **Conférence ILAC** : [IFRS-17](#)

Indice	MSCI World	Eurostoxx 50	Euribor 1 an	Bund 10 ans
Cours de l'indice au 31/08/2024	3 661,24	4 957,98	3,09%	2,29%
Variation YtD	15,53%	9,65%	-42 bps	+26 bps

Pour recevoir systématiquement les prochains

Actu' Air de Forsides :

communication@forsides.lu

T. +352 27 860 576 – Arnaud COHEN

T. +32 485 40 70 54 – Xavier COLLARD

T. +352 621 707 513 – Renaud FEYEREISEN

T. +352 691 995 471 – Marie UZUREAU

LES DERNIERS ACTU'AIR :

Actu' Air n°85 : [Juin 2024](#)

Actu' Air n°86 : [Juillet 2024](#)